GITE DU MOULIN DE LA SERREE

Madame Josiane MICHAUD

17 Route de la Serrée

21700 Nuits-Saint-Georges

N° Siret: 438 630 675

CONTRAT DE LOCATION

**Madame, Monsieur,**

**Nous avons le plaisir de vous proposer le contrat de réservation de notre meublé de tourisme classé 4 étoiles : « *Le Moulin de la Serrée »***

**Locataires: (à remplir par vos soins)**

M., Mme:

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Tel domicile :

Tel mobile :

Nombre de personnes: xx

Adultes : xx

Enfants: xx

**Dates du séjour et heures d’arrivée :**

**Du : xxx entre 16 Heures et 19 Heures.**

**Au : xxx entre 9 Heures et 11 Heures.**

**Tarif pour le séjour : xxx Euros**

Ces prix s’entendent toutes charges comprises.

Le prix de la location inclus eau, électricité et chauffage dans des limites raisonnables d’utilisation.

Les draps et linge de maison sont fournis et compris dans le prix de la location.

**Taxe de séjour pour la communauté de commune en sus : 1,70 €/ personne/ nuitée**

Dépôt de garantie de 500 euros à verser à l’arrivée lors de la remise des clefs.

Acompte de 30 % versé à la signature de ce contrat à l’ordre de Mme MICHAUD Josiane.

Le solde sera à régler par chèque ou en espèces à votre arrivée avec la taxe de séjour.

**Descriptif rapide du gîte:**

**Gîte  *Moulin de la Serrée* situé sur notre Propriété, commune de Nuits-Saint-Georges**

**Capacité : 4 personnes (enfants de moins de 2 ans non compris) ;**

**Animaux non acceptés sauf accord préalable ;**

**Meublé de tourisme 4 étoiles.**

**Le Moulin de la Serrée est un gite d’environ 120 M²**

Pavillon indépendant entièrement rénové situé dans un parc arboré de 4 ha.

**Comprend à l’étage** :

Pièce à vivre avec cuisine intégrée*(cafetière électrique, grille-pain, bouilloire, batterie de cuisine, vaisselle, four, four micro-ondes, réfrigérateur avec partie congélateur, plaque**à induction, lave-vaisselle*)

Séjour-salon avec table, chaises, canapés, fauteuils, télévision, meubles bibliothèque et TV

1 chambre avec lit de 140x190, salle de bain avec douche; WC indépendant.

**En Rez-de-Jardin**

Entrée, couloir.

1 Chambre avec lit de 160x200, salle de bain avec baignoire et WC.

Buanderie avec lave-linge, séchoir à linge avec pinces, fer et table à repasser, aspirateur, nécessaire de ménage.

Draps, linge de cuisine et de toilette fournis.

Possibilité d’un lit bébé

Le gîte est équipé d’un salon de jardin et de 2 chaises longues.

Un 2ème salon de jardin est à votre disposition près du four à pain.

Terrain de tennis et table de ping-pong à votre disposition.

Le gîte n’est pas équipé de téléphone de maison. En revanche, l’accès Internet Wifi est gratuit. (En cas de dysfonctionnement du réseau internet indépendante de la volonté du propriétaire, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le locataire).

**Conditions générales de location**

**Article 1 :**

Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

**Article 2 - Durée du séjour :** Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d’un quelconque droit au maintien dans les lieux à l’issue du séjour.

**Article 3 - Conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d’entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 4 – Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.**

**a) Annulation avant l’arrivée dans les lieux :** l’acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l’annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d’arrivée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d’arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L’acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

**b) Si le séjour est écourté,** le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer**.**

**Article 5 - Annulation par le propriétaire :** Le propriétaire rembourse au locataire le double du montant de l’acompte encaissé.

**Article 6 - Arrivée :** Le locataire doit se présenter le jour précisé et l’heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d’arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

**Article 7 - Règlement du solde et remise des clefs:** La remise des clefs se fait à votre arrivée après avoir réglé l’intégralité de votre séjour et nous avoir remis un chèque de dépôt de garantie (voir article suivant ).

**Article 8 - Dépôt de garantie ou caution :** A l’arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est de 500 euros est demandé par le propriétaire. Après l’établissement contradictoire de l’état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l’heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l’établissement de l’état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n’excédant pas dix jours, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

**Article 9 - Etat des lieux et nettoyage:** Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l’arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l’état des lieux.

L’état de propreté du gîte à l’arrivée du locataire devra être constaté dans l’état des lieux.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. A défaut de nettoyage correct par le locataire, le propriétaire sera en droit de retenir une somme de 60 euros sur le dépôt de garantie.

**Article 10 - Utilisation des lieux :** Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 11 - Capacité :** Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d’accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

**Article 12 - Tabac:**

Pour le confort de tous, il est interdit de fumer à l’intérieur du gîte.

**Article 13- Animaux :** Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d’un animal domestique sauf accord préalable express du propriétaire. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera les animaux. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 14 - Assurances :** Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d’assurances type-villégiature pour ces différents risques.

**Article 15 - Litiges :** Toute réclamation relative à l’état des lieux et à l’état des descriptifs lors d’une location doit être transmise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l’entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s’efforcera de trouver un accord amiable.

**Ce contrat prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le xxxxxx :**

\* Un exemplaire du présent contrat paraphé sur chaque page, daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire)

\* L’acompte prévu ci-avant.

**Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.**

**Je soussigné M. Mme xxxxx déclarent être d’accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance du descriptif du gite et des conditions générales du présent contrat.**

**Fait à Nuits-Saint-Georges**

**le**

**Josiane MICHAUD**

**Pour le locataire,**

**fait à**

**le**

**(signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé. Parapher chaque page)**